

**PETITE ENFANCE****Dénomination de l'établissement d'accueil du jeune enfant du quartier « Ivry Confluences »****EXPOSE DES MOTIFS**

Le nouvel établissement d'accueil du jeune enfant implanté dans le quartier d'Ivry Confluences intégrera la mini-crèche Insurrection en augmentant l'offre d'accueil de 22 places.

Afin de déterminer le nom de cet établissement, une proposition de trois noms de femme a été présentée par le groupe de travail « Dénomination des voies et équipements publics » et la commission « mémoire ».

Françoise Dolto : pédiatre et psychanalyste française du XX<sup>ème</sup> siècle qui s'est consacrée à la psychanalyse des enfants. Reconnue pour sa pratique spécifique dans ce domaine mais également pour son apport théorique à la psychanalyse, en particulier sur l'image inconsciente du corps.

Sonia Delaunay : artiste peintre française du XX<sup>ème</sup> siècle, d'origine ukrainienne.

Ada Lovelace : pionnière de la science informatique. Elle est principalement connue pour avoir réalisé, au XIX<sup>ème</sup> siècle, le premier programme informatique, lors de son travail sur un ancêtre de l'ordinateur : la machine analytique de Charles Babbage.

Ces noms ont été soumis à l'équipe de la mini-crèche Insurrection mais également à l'ensemble du personnel du Service Petite Enfance.

La proposition de dénomination « Françoise Dolto » n'a pas été retenue d'une part au regard du nombre d'équipements de la petite enfance portant ce nom mais également du fait du lien à une pédagogie qui n'est pas la référence principale au sein des multi accueils gérés par la ville d'Ivry-sur-Seine.

La proposition de dénomination « Sonia Delaunay » n'a pas été retenue car elle ne correspond pas à l'orientation adoptée pour le secteur d'Ivry Confluences visant à privilégier des noms en lien avec l'industrie ou la recherche.

Le choix s'est par conséquent porté sur la dénomination « Ada Lovelace », davantage en cohérence avec les options prises dans ce quartier.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver cette dénomination.

**PETITE ENFANCE**

**22) Dénomination de l'établissement d'accueil du jeune enfant du quartier « Ivry Confluences »**

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 16 décembre 2010, désignant la SADEV94 comme aménageur de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Ivry Confluences, et approuvant le traité de concession d'aménagement,

vu le traité de concession d'aménagement entre la Ville d'Ivry-sur-Seine et SADEV94 du 3 janvier 2011, notamment le programme des équipements publics à réaliser par l'aménageur,

considérant qu'il convient de donner un nom à l'établissement d'accueil du jeune enfant qui ouvrira ses portes au 1<sup>er</sup> septembre 2016 au sein de ladite ZAC,

vu les propositions du groupe de travail « Dénomination des voies et équipements publics » et de la commission « mémoire »,

vu le choix des personnels consultés dans ce cadre,

**DELIBERE**

par 37 voix pour et 6 abstentions

**ARTICLE UNIQUE** : DECIDE de dénommer le nouvel établissement d'accueil du jeune enfant situé dans le quartier « Ivry Confluences » sis au 11, rue Pierre Rigaud, « multi-accueil Ada Lovelace ».

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016